

14 - Les récompenses décernées seront : Le Prix Vedrarias du Jury d'une valeur de 700 euros et la programmation au récital de mai. Le Prix Vedrarias du Public d'une valeur de 300 euros et la programmation au récital de mai. Le jury se réserve le droit, le cas échéant, de ne pas décerner l'intégralité des prix.

15 - L'œuvre primée devra porter la mention « Prix Vedrarias du Jury et/ou du Public 2014 de Composition Musicale » pour toute diffusion sous quelque forme que ce soit.

16 - Le Prix du Jury ne peut participer à nouveau aux éditions suivantes du concours.

17 - La participation à ce concours implique, de la part des candidats, la pleine et entière acceptation du présent règlement. Tout dossier incomplet à la date de clôture et toute non observation de l'un des articles entraînera, de plein droit et sans recours l'élimination du candidat.

CALENDRIER

Date limite de réception des candidatures **Jeu**di 9 janvier 2014 à 17h à l'adresse suivante :

PRIX VEDRARIAS 2014 DE COMPOSITION MUSICALE
Boîte 35
Place Charles de Gaulle
91370 Verrières-le-Buisson

Résultats première sélection : 20 janvier 2014
Remise des matériels pour la finale : 3 février 2014
Finale publique et remise des prix : dimanche 16 mars 2014 à 17h
Concert exceptionnel : dimanche 18 mai 2014 à 17h

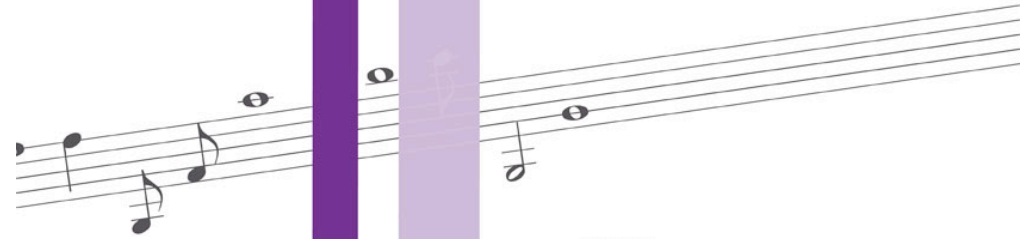
Ce règlement ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables sur le portail culturel de la ville de Verrières-le-Buisson. : www.verrieres-le-buisson.fr/culture et sur le site du concours : www.vedrarias-musique.org

Prix Vedrarias de Composition Musicale est une association loi 1901

Prix Vedrarias 2014

de

Composition Musicale



pour
Duo
Violon & violoncelle

Dossier de candidature

Renseignements et fiche d'inscription

verrieres-le-buisson.fr/culture
vedrarias-musique.org

Réception des partitions

Au plus tard le **9 janvier 2014 à 17h**, à :

Prix Vedrarias de Composition Musicale
Mairie de Verrières-le-Buisson – Boîte 35
Place Charles de Gaulle - 91370 Verrières-le-Buisson

Finale publique et remise des prix

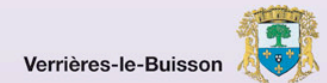
Dimanche 16 mars 2014 à 17h au Moulin de Grais

Service Communication 2013

3^e édition

13
14

Saison Culturelle
Verrières-le-Buisson



Prix Vedrarias 2014 de composition musicale

REGLEMENT

1 - Dans le désir de soutenir et encourager la création musicale ainsi que de contribuer à sa diffusion, la ville de Verrières-le-Buisson, organise un concours de composition dénommé : **Prix Vedrarias de Composition Musicale**. Son cadre d'expression est la musique de chambre. La formation instrumentale évolue à chaque édition.

2 - Le Prix Vedrarias de Composition Musicale se décline en deux évènements artistiques successifs et complémentaires :

- Le concours, avec la sélection de trois œuvres finalistes à huis clos en janvier et leur interprétation publique en mars lors de la finale.
- Le concert exceptionnel en mai dans lequel l'œuvre primée est intégrée.

3 - Le concours est ouvert aux compositeurs résidant en France. Il est sans limite d'âge. Le droit d'inscription est de 20 €.

4 - Le candidat ne peut présenter qu'une seule œuvre. Celle-ci doit être originale, inédite et ne jamais avoir été jouée. Tout arrangement d'œuvres existantes est rigoureusement interdit. Tant qu'elle est en lice, l'œuvre présentée doit être libre de droit (TV, radio, commande ...) et non encore éditée à la date du concours.

5 - La durée de l'œuvre présentée sera de **huit minutes minimum** et **dix minutes maximum**. En deçà et au-delà de cette durée le jury exclura d'office l'œuvre de la compétition. La forme de l'œuvre est libre. L'œuvre pourra se diviser en plusieurs mouvements.

6 - Pour l'édition 2014, la formation retenue est le duo violon-violoncelle. Si ce duo compte quelques pages célèbres de Ravel, Kodaly ou Schulhoff entre autres, l'organisateur informe les candidats qu'aucune référence, allusion, citation, ou autre n'est attendue ni souhaitée.

7 - Le candidat enverra sa partition manuscrite, ou réalisée au moyen d'un logiciel d'édition musicale, en 3 exemplaires. Un support audio, type fichier mp3 sur CD est conseillé. Les partitions ne sont pas restituées. Le compositeur pourra, s'il le souhaite, joindre un texte anonyme de présentation de son œuvre qui accompagnera sa partition lors de la sélection.

8 - Afin de préserver l'anonymat, le candidat ne mentionnera que le titre et la durée en tête de la partition elle-même. L'organisateur y apposera le numéro d'identification attribué par tirage au sort après la date de clôture des réceptions.

9 - L'ensemble devra parvenir **avant** le jeudi 9 janvier 2014 à **17h** à l'adresse du concours figurant en page 4.

10 - Le concours se déroulera en trois temps :

•**Janvier 2014** : sélection à huis clos, sur lecture, des trois œuvres finalistes par le jury.

•**Dimanche 16 mars 2014** : finale publique avec interprétation des trois œuvres finalistes. Après la délibération du jury, le vote du public présent à bulletin secret et la remise des prix au(x) lauréat(s), la ou les œuvres ayant obtenu le Prix du Jury et/ou le Prix du Public seront rejouées « pour le plaisir ».

•**Dimanche 18 mai 2014** : concert exceptionnel incluant la programmation du Prix du Jury et du Prix du Public 2014.

11 - Le Jury sera composé de personnalités du monde musical verriérois et national, compositeurs, artistes musiciens dont les interprètes du concours, musicologues, éditeurs, mélomanes avertis. Ses décisions seront sans appel.

12 - Les candidats retenus pour le second tour en seront informés **dès le 20 janvier 2014**. Ils devront fournir le matériel complet (un exemplaire de chaque partie séparée), rigoureusement conforme à la partition déposée pour le 1^{er} tour, **le lundi 3 février 2014 au plus tard**. Ils seront conviés par l'organisateur à assister à une répétition de leur œuvre pour un travail d'interprétation. Ils pourront être mis en contact, par l'intermédiaire de l'organisateur, avec les interprètes si nécessaire.

13 - Lors de la finale publique **le 16 mars 2014**, les trois œuvres retenues seront interprétées par un ensemble de musiciens professionnels. La finale publique sera enregistrée à seule fin d'archives sonores du concours, les lauréats recevront ultérieurement une copie de leur œuvre sur CD.